

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/121 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/61	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 69

Votants : 79 dont 10 pouvoirs

POUR : (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le douze juin deux mille dix-neuf à 20h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 04/06/2019

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES BEGNY Agnès; FOURCART Marie-Hélène; GERARD Brigitte; JACQUET Ghislaine; MELIN Pascale; PAYEN Françoise; PIEROT Chantal; RAULIN Suzanne; ROGER Magali; VERNEL Martine ; MM AUDEGOND Mickaël; BARRE Régis; BESANCON Tony; BESTEL Bernard; BIENVENU Bernard; BOIZET Guy; BOUILLON Daniel; BOUILLON Mathieu; BOXEBELD Pascal; BROUILLON Patrick; BROYER Jean; CANIVENQ Roland; CANNAUX Francis; CARPENTIER Dominique; COLSON Dominique; CORNEILLE Jean-Pierre; DANNEAUX Dominique; DEBOURCES Claude; DEFORGE Pierre; DEGLAIRE Gérard; DEMISSY Pierre; DUGARD Yann; ETIENNE Philippe; GODART Olivier; GOMEZ Jean-Baptiste; GROSSELIN Jacques; HAULIN Bertrand; JUILLET Bruno; LAHOTTE Hervé; LAMY Dominique; LANTENOIS Jacques; LAURENT-CHAUVET Pierre; LESOILLE Patrick; MACHINET Thierry; MALVAUX André; MANCEAUX Christophe; MASSON Jean-Philippe; MATHIAS Frédéric; MEENS François; MEIS Michel; MIELCAREK Christian; MOUTON Francis; NIZET Daniel; OUDIN Denis; OUDIN Hubert; PAYEN Guy; PIERSON Florent; QUEVAL Guillaume; RACOUR Patrick; RATAUX Frédéric; RENARD Damien; RICHELET Jean-Pol; ROBIN Dominique; SEMBENI Alain; SIGNORET Francis; SINGLIT Benoît; THIERION Vincent; THIERY Pierre; VAIRY Lionel

Représentés : Madame ANDREY Danièle donne pouvoir de vote à B. SINGLIT ; Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à F. MATHIAS ; Madame COURAULT Josette donne pouvoir de vote à S. RAULIN ; Madame THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. ROGER ; Monsieur ADAM Claude donne pouvoir de vote à J. BROYER ; Monsieur ADIN Michel donne pouvoir de vote à D. BOUILLON ; Monsieur BOUILLON Jacques donne pouvoir de vote à A. MALVAUX ; Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à C. PIEROT ; Monsieur LEONI Alain donne pouvoir de vote à D. NIZET ; Monsieur RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à F. SIGNORET.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Considérant qu'une erreur est constatée dans la reprise du résultat en section d'investissement ;

Considérant qu'il a été inscrit au 001 la somme de 243 777,44 € alors qu'il convenait d'inscrire la somme de 147 489,32 €, comme votée lors de l'affectation des résultats ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du budget général :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la délibération modificative suivante du budget général :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67, Article 678, Autres charges exceptionnelles : - 96 288,12 €

Chapitre 023, Article 023, Virement à la section d'investissement : + 96 288,12 €

Recette d'investissement :

Chapitre 021, Article 021, Virement de la section de fonctionnement : + 96 288,12 €

Chapitre 001, Article 001, Excédent d'investissement reporté : - 96 288,12 €

• CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

20 JUIN 2019